

Justice: où est la marge de manœuvre?

Par Jean-Claude Matgen

Il y a les intentions du gouvernement Michel de réaliser des économies à tous les étages et les réalités de terrain. La constatation vaut pour divers secteurs mais elle est particulièrement criante en matière de justice. Un département qui craque de toutes parts, au point que ses acteurs affirment, avec une unanimité sans précédent, qu'en l'absence de moyens nouveaux, le justiciable ne pourra plus recevoir l'aide qu'il est en droit d'attendre et que certaines missions de première importance (la lutte contre le terrorisme par exemple) ne pourront plus être menées.

Le ministre de la Justice Koen Geens n'est pas resté insensible à ce constat. Il prépare un plan destiné à améliorer l'efficacité de l'institution et, en même temps, fait le forcing pour obtenir que celle-ci soit épargnée par une austérité

budgétaire aveugle et, mieux encore, puisse disposer de nouveaux moyens humains et financiers.

Ces prétentions, qui mettent la barre assez haut, ainsi que le veut le jeu politique, ont été balayées par l'Inspection des finances, pour qui les demandes de l'administration sont tout bonnement imbuables. On se trouve donc à la croisée des chemins. Soit l'orthodoxie budgétaire sera intégralement respectée et le service public de la justice aura vécu. Soit M. Geens réussira son pari de voir une partie au moins de ses requêtes rencontrées par ses collègues et les meubles seront provisoirement et partiellement sauvés.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, dans cette matière comme dans bien d'autres, la marge de manœuvre est ténue et l'espoir mince de voir la justice respectée à sa juste valeur d'institution régalienn.